

2026/0096

Saint-Ouen-sur-seine, le 26 FEV. 2026

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHE est autorisé à signer le marché de fourniture et livraison de fournitures administratives et pédagogiques pour les établissements de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire ADTT pour une durée de deux ans (2).

Le montant maximum du marché, sur une durée de deux ans (2), est de :

- Pour les établissements scolaires : 1 666 666.67 MAD HT / 2 000 000.00 MAD TTC, soit 157 733.33 € HT / 189 280.00 € TTC.
- Pour l'IRF et le CEA : 125 000.00 MAD HT / 150 000.00 MAD TTC, soit 11 830.00 € HT / 14 196.00 € TTC.

Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09464.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE